AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO
Tél. 95.36.05.70

EDITION CORSE

Bulletin Technique N°128
du 22 Août 1988

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur - Gérant : J.C. COQUET
Abonnement Annuel : à Régisseur de Recettes
Publication Périodique CPPAP N° 1769 - AD
I S S N C7 39 - 9633

VIGNE

La maturité des raisins semble être plus précoce cette année, qu'en 1987 (environ 8 jours) . Les cépages Pinot, Chardonnay commencent d'ailleurs a être vendangés cette semaine.

<<. Tenez compte de la date probable de vendange pour effectuer vos derniers traitements .>>

**** Tordeuses de la grappe**

Sur les cépages à grappes serrées, vérifiez la présence de chenilles à l'intérieur des grappes . Si 10 % des grappes sont attaquées, effectuez un traitement à base de parathion dés maintenant.

Si vous observez en même temps des **cochenilles farineuses,** vous pouvez réaliser ce même traitement avec de l'ULTRACIDE ou de l'EKALUX.

**** Pourriture grise**

--> Vous avez déjà effectué deux traitements:fermeture de la grappe et début veraison,vos vendanges auront lieu avant le 15 septembre ? **Ne traitez plus.**

--> Vous n'avez effectué aucun de ces deux traitements et vous envisagez un traitement un mois avant la récolte ? **Ne traitez pas,** ce traitement n'aurait pas d'efficacité.

--> Vous avez déjà effectué un ou deux traitements contre le botrytis et vos vendanges risquent d'être tardives ? ce dernier traitement n'est pour l'instant pas nécessaire . Attendez . Il pourra l'être si on observe une alternance de petites pluies et de périodes chaudes.
Ce traitement devra de toutes façons être réalisé **trois semaines avant récolte.**

P./52

** **Mildiou, oïdium**

Les traitements ne sont plus necessaires .

** **Cicadelles vertes**

Un traitement s'avére indispensable dés que l'on observe 50 larves pour 100 feuilles.

DELAIS AVANT RECOLTE

... Assurez vous que les pesticides présentent un délai d'emploi suffisant avant récolte.

-- Les fongicides à base de phtalimides (captafol,folpel, captane) sont déconseillés dans les 30 jours qui précédent la récolte; le captafol a d'ailleurs fait l'objet d'un retrait d'homologation.

-- L'emploi de spécialités à base de benzimidazoles (carbendazime, benomyl et methylthiophanate) doit cesser dés la veraison...

AGRUMES

De nombreux parasites sont présents dans les vergers : pucerons, aleurodes, acariens, larves de cochenilles . Un traitement insecticide généralisé doit avoir lieu avant la fin du mois. Bien mouiller la végétation 2000 à 2500 l/ha .... l'efficacité insecticide du produit sera renforcé par l'adjonction de 1 % d'huile blanche d'été dans la bouillie.